

Saint-Pierre, le 7 septembre 2020

M. Sébastien LECORNU
Ministre des Outre-mer
27, rue Oudinot

PARIS 75007

Stéphane CLAIREAUX
député
de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE SAINT-PIERRE
BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ELECTRONIQUE
contact@depute975.fr

ASSEMBLÉE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TELEPHONE
01 40 63 73 03
TÉLÉCOPIE
01 40 63 78 74
ADRESSE ELECTRONIQUE
sclaireaux@assemblee-nationale.fr

Monsieur le Ministre,

Mr Sébastien,

Je vous prie de trouver ci-joint le courrier que j'adresse ce jour au Ministre des Solidarités et de la Santé, concernant les difficultés rencontrées par les passagers à destination de l'ensemble des Outre-mer pour obtenir le résultat d'un test PCR requis par la loi dans le délai de 72 heures.

Les conséquences occasionnées par un refus d'embarquement pour les voyageurs peuvent être lourdes en surcoûts : frais d'hébergement, de restauration, difficultés professionnelles... et c'est malheureusement la triste expérience que font une dizaine de mes concitoyens aujourd'hui, qui n'ont pas pu embarquer sur le vol Paris/Saint-Pierre de la compagnie ASL Airline, faute de résultats parvenus à temps.

Les conséquences pour les passagers en partance pour Saint-Pierre-et-Miquelon deviendront d'autant plus problématiques, puisque l'Archipel ne bénéficiera plus à compter de la semaine prochaine de vol direct hebdomadaire en provenance de Paris, et que n'est programmé à l'heure actuelle pour les prochains mois, qu'un vol hebdomadaire de 40 places par l'ATR 42 de la compagnie Air Saint-Pierre, en connexion avec un vol Air France Paris/Montréal. Les vols ATR 42 Montréal/Saint-Pierre étant d'ores et déjà quasi complets pour plusieurs semaines...

Aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir appuyer ma demande auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, afin que les tests pour les passagers à destination des Outre-mer entrent dans la catégorie des tests prioritaires, et de garantir ainsi que les prélèvements soient effectués et que les résultats soient délivrés sous le délai contraint imposé par la loi.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma plus haute considération.

Bien à toi,


Stéphane CLAIREAUX

PJ : courrier au Ministre des Solidarités et de la Santé

Saint-Pierre, le 7 septembre 2020

Stéphane CLAIREAUX
député
de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

M. Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne

PARIS 75007

PERMANENCE SAINT-PIERRE
BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ELECTRONIQUE
contact@depute975.fr

ASSEMBLÉE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TELEPHONE
01 40 63 73 03
TÉLÉCOPIE
01 40 63 78 74
ADRESSE ELECTRONIQUE
sclaireaux@assemblee-nationale.fr

Monsieur le Ministre,



J'ai l'honneur de vous alerter concernant les problèmes, aujourd'hui récurrents, rencontrés par les passagers à destination de l'ensemble des Outre-mer pour obtenir le résultat d'un test PCR requis dans le délai de 72 heures, sous peine de se voir refuser l'embarquement.

Un nombre croissant de personnes se voit en effet interdit de déplacement vers les Outre-mer du fait du comportement des laboratoires qui ne considèrent plus les voyageurs vers nos territoires ultramarins comme un public à traiter en priorité, malgré les délais contraints fixés par la loi.

Les tests des voyageurs sont ainsi traités comme des diagnostics de "confort" non prioritaires, avec des difficultés pour obtenir un rendez-vous pour le prélèvement et des délais de plus en plus importants pour obtenir les résultats, qui ne permettent souvent plus de respecter les 72 heures fixées par la loi. Les voyageurs se font alors refuser l'embarquement.

Ce problème concerne l'ensemble des voyageurs à destination de nos Outre-mer, comme l'a souligné encore France info dans un sujet diffusé sur la chaîne publique d'information en continu ce vendredi 7 septembre.

Si, selon les compagnies, les frais supplémentaires demandés aux passagers obligés de décaler leur voyage faute de test sont plus ou moins élevés, il n'en demeure pas moins que pour les voyageurs, ces changements impliquent obligatoirement des surcoûts importants : hôtel, restauration, difficultés professionnelles...

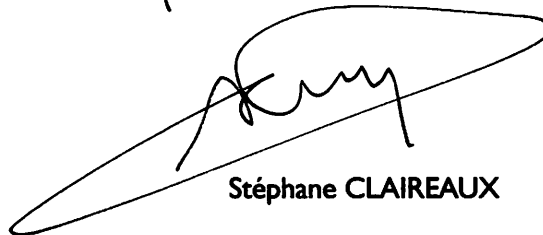
Les conséquences financières peuvent être encore plus importantes pour les passagers en partance pour Saint-Pierre-et-Miquelon, puisque l'Archipel ne bénéficiera plus à compter de la semaine prochaine de vol direct hebdomadaire en provenance de Paris, et que n'est programmé à l'heure actuelle pour les prochains mois, qu'un vol hebdomadaire de 40 places par l'ATR 42 de la compagnie Air Saint-Pierre, en connexion avec un vol Air France Paris/Montréal.

Si je comprends que les laboratoires métropolitains soient débordés, il n'en demeure pas moins que la liberté de circuler entre les territoires de la République n'est aujourd'hui pas garantie, au détriment de nos Outre-mer.

Aussi, je vous demande de bien vouloir prendre les mesures nécessaires et intervenir auprès des laboratoires, afin que les tests pour les passagers à destination des Outre-mer entrent dans la catégorie des tests prioritaires, et de garantir ainsi que les prélèvements soient effectués et que les résultats soient délivrés sous le délai contraint imposé par la loi.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

Bien à moi,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane', written over a large, horizontal, oval-shaped scribble or underline.

Stéphane CLAIREAUX

Copie : M. Sébastien Lecornu
Ministre des Outre-mer